

Image not found or type unknown



Renseignements à suite liquidation de communauté

Par aretencora, le **26/01/2017** à **14:16**

Bonjour

Divorcé depuis mai 2006 un projet de liquidation a été effectué par Notaire désigné. Depuis lors mon épouse ne répond pas à ce projet en raison qu'elle n'aura que peu de chose.

Quels sont mes recours.

Est il possible de se faire assister d'un notaire et dans ce cas quels sont les frais supplémentaires à prévoir.

S'il faut rechercher des documents bancaire et fiscaux depuis le divorce en mai 2006 est ce possible....

Merci de vos réponses

Daniel BOUSQUIE